

Le 29/09/2017 à 18h30

Le conseil communautaire, dûment convoqué par madame la présidente conformément aux dispositions de l'article L.5211-11 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni dans la salle du conseil de la communauté d'agglomération de Beauvaisis.

PRESIDENT Madame Caroline CAYEUX

PRESENTS *Madame CAYEUX, Monsieur DEVILLERS, Monsieur JULLIEN, Monsieur HEDIN, Monsieur PLA, Monsieur CHRISTIAENS, Monsieur DUFOUR, Monsieur LOCQUET, Monsieur DORIDAM, Monsieur TABOUREUX, Madame LEJEUNE, Madame ABLA, Monsieur DE SAINTE MARIE, Madame DELAPLACE, Monsieur DEGROOTE, Monsieur CORDIER, Monsieur BRACQUART, Monsieur GAMBLIN, Monsieur VANDEBURIE, Monsieur DURIEZ, Monsieur BOURGEOIS, Madame LESURE, Monsieur BAILLY, Monsieur DEGOUY, Monsieur DRUJON, Monsieur POLLE, Monsieur VERSCHAEVE, Monsieur MICHELINO, Madame THIEBLIN, Madame BRAMARD, Madame ITALIANI, Madame DEVILLERS, Madame GEOFFROY, Monsieur NOGRETTE, Madame CORILLION, Monsieur SAJOT, Monsieur L'HAMAIDE, Madame GEFFROY, Madame FONTAINE, Madame CAPGRAS, Monsieur VAN WALLEGHEM, Monsieur FRENOY, Monsieur VIGUIER, Madame PARAGE, Monsieur LIEVAIN, Monsieur LY, Monsieur VIBERT, Monsieur GASPART, Monsieur NEKKAR, Madame COLIGNON DUROYON, Monsieur TABARY, Monsieur NARZIS, Monsieur RAHOUI, Monsieur MIRON, Monsieur SALITOT, Madame BAPTISTE.*

SUPPLEANTS *Monsieur Hubert PROOT à Monsieur Henry ANDERSEN, Monsieur Jean-Louis CHATELET à Monsieur Roger NICOLAS, Monsieur Laurent DELAERE à Madame Myriam DEBRAINE.*

ABSENTS *Monsieur DUTHOIT, Monsieur BILLORE, Madame THIERRY, Monsieur COURTOIS, Monsieur DESIREST, Monsieur LIONNET, Madame FUMERY, Madame PERNIER, Monsieur SAUVE, Monsieur SIGNOIRT, Monsieur ILLIGOT, Madame NAKIB, Monsieur LAGHRARI.*

POUVOIRS *Monsieur Bruno MARCHETTI à Monsieur Dominique DEVILLERS, Monsieur Gilles BOITEL à Monsieur Charles LOCQUET, Monsieur Christian SADOWSKI à Monsieur Jean-Louis VANDEBURIE, Monsieur Laurent LEFEVRE à Monsieur Gérard HEDIN, Monsieur Laurent DELMAS à Monsieur Christophe TABARY, Madame Nelly DEBRYE à Madame Marie Claude DEVILLERS, Monsieur Jean-Paul TERNISIEN à Monsieur Philippe VAN WALLEGHEM, Monsieur Dominique CORDIER à Madame Caroline CAYEUX, Monsieur Michel ROUTIER à Monsieur Jean-Luc BRACQUART, Monsieur Jean-Charles PAILLART à Madame Martine DELAPLACE, Madame Aysel SENOL à Monsieur Pierre MICHELINO, Monsieur Grégory PALANDRE à Monsieur Arnaud DE SAINTE MARIE, Madame Nathalie KABILE à Monsieur Robert CHRISTIAENS, Madame Chanez HERBANNE à Monsieur Jean-Marie JULLIEN.*

Date d'affichage	9 octobre 2017
Date de la convocation	22 septembre 2017
Nombre de présents	59
Nombre de votants	73

Le secrétaire désigné pour toute la durée de la séance est Elodie BAPTISTE

Date de réception préfecture :
Accusé en préfecture : 060-200067999-
20170929-107557-DE-1-1
Date de télétransmission : 6 octobre 2017
Date de réception en préfecture : 6 octobre
2017

Aménagement - projet de zone d'aménagement concerté (ZAC) Boulenger - bilan de la concertation

Monsieur Gérard HEDIN, Vice-Président

Exposé des motifs

Par délibération du 13 décembre 2013, la communauté d'agglomération du Beauvaisis a approuvé le lancement des études, ainsi que les modalités de concertation du public préalables à la création d'une zone d'aménagement concerté (ZAC) à vocation d'habitat à Auneuil sur le secteur de l'ancienne usine Boulenger.

L'objectif est de proposer un aménagement qui respecte l'esprit du lieu et sa qualité architecturale dans la mesure où certains bâtiments sont inscrits ou classés au titre des monuments historiques.

Compte tenu de la complexité du site, ainsi que du périmètre de la zone d'étude qui s'étend sur près de 17,2 hectares, la procédure de ZAC a été pressentie pour la réalisation du projet.

Pour rappel, la ZAC est une procédure d'initiative publique qui permet de réaliser ou de faire réaliser l'aménagement et l'équipement des terrains, notamment ceux que l'établissement public et/ou la collectivité publique ont acquis ou acquerront en vue de les céder ou de les concéder ultérieurement à des utilisateurs publics ou privés, dans le cadre d'un projet d'aménagement d'ensemble.

Conformément aux articles L103-2 et L103-6 du code de l'urbanisme, les projets de création de ZAC font l'objet d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées. A l'issue de la concertation, l'autorité compétente en tire le bilan.

Pour mémoire, le conseil communautaire a fixé les modalités de la concertation suivantes en vue de la création de la ZAC Boulenger :

- appui sur les moyens modernes de communication offerts par le développement des technologies numériques (site internet de l'agglomération, SIG, portail cartographique de l'agglomération)
- maintien d'un accès à un dossier papier
- présentation du projet en réunion publique

Concrètement, la concertation a débuté le 29 janvier 2015 par l'ouverture du registre de concertation mis à disposition dans les locaux de la communauté d'agglomération du Beauvaisis.

1/ Sur l'utilisation des moyens de communications numériques

En même temps que le registre de concertation papier, une boîte de messagerie internet dédiée à la réception des observations du public a été ouverte le 29 janvier 2015.

Un seul commentaire a été envoyé le 5 mars 2015 pour déplorer d'une part le manque d'information touristique sur Auneuil autour du site Boulenger et d'autre part pour suggérer de développer des partenariats avec l'école des beaux-arts de Beauvais, le centre de formation des apprentis briquetiers, l'institut Lasalle et développer ainsi un projet de centre d'artisanat d'arts.

Par ailleurs, une page internet a été ouverte sur le site de la communauté d'agglomération du Beauvaisis, spécialement dédiée au projet de ZAC Boulenger à Auneuil.

Ainsi, au fur et à mesure de l'avancement des études les documents suivants ont été mis en ligne :

- 9 avril 2015 : « diagnostic du site » dans le cadre de la mission de maîtrise d'œuvre / « état initial de l'environnement » dans le cadre de l'étude d'impact du site / powerpoint de l'état initial du site et de son environnement et powerpoint du diagnostic technique présentés en comité de pilotage du 7 avril 2015
- 15 décembre 2015 : « volet faune flore de l'étude d'impact du projet de ZAC Boulenger » présenté en comité de pilotage du 24 novembre 2015
- 29 mai 2017 : étude d'impact et ses annexes n°1 (étude faune-flore) et n°2 (étude sur le potentiel des énergies renouvelable) / l'avis de l'autorité environnementale sur l'étude d'impact

2/ Sur l'utilisation des moyens de communications papiers

Un article de presse a été publié dans le mensuel « Beauvaisis Notre Territoire » n°7 paru en mars 2015 pour informer le public de l'ouverture de la concertation.

Simultanément à la mise en ligne numérique des dossiers, une version papier a été mise à disposition du public à l'accueil de l'agglomération avec le registre.

A ce jour, aucune observation n'a été déposée sur le registre de la concertation papier.

3/ Sur la tenue d'une réunion publique

Après la diffusion de mesures de publicités (affiches, panneau électronique d'information, info sur site internet de la commune d'Auneuil et de l'agglomération), une réunion publique s'est déroulée le 30 mai 2017 à la salle socio-culturelle d'Auneuil. L'objectif était de présenter les études préalables, le périmètre retenu ainsi que le scénario envisagé. Plus de vingt personnes ont assisté à la réunion publique.

Cette réunion a notamment permis au maire de répondre aux questions des habitants.

A cette occasion, il a été rappelé que l'opération portera sur la construction d'environ 300 logements. Concernant plus précisément la programmation et la typologie des bâtiments, le maire a pu préciser que la ZAC comportera une mixité de logements dont une part de logements locatifs sociaux ou d'accession sociale à la propriété.

Le maire a également mis en avant le rôle de la commune d'Auneuil dans le portage foncier de cette opération puisque la commune possède déjà 5ha sur les 17ha de la future ZAC et continuera à faire valoir son droit de préemption urbain.

Selon le planning prévisionnel présenté lors de la réunion publique, les travaux de la première tranche pourraient débiter à l'horizon 2018/2019.

Au final, cette réunion a aussi permis de mettre en avant le potentiel du site avec la proximité de l'ancienne voie ferrée intégrée dans le projet Trans'Oise et la présence des trois bâtiments à forte valeur patrimoniale classés ou inscrits au titre des monuments historiques.

Proposition :

Toutes les modalités de la concertation définies en 2013 ayant été respectées, il est proposé au conseil communautaire d'arrêter le bilan de la concertation préalable conformément aux dispositions de l'article L.103-6 du code de l'urbanisme

La commission "Aménagement du territoire, patrimoine immobilier et développement numérique", réunie le 12 septembre 2017, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Pour Extrait Conforme,
La Présidente,
Caroline CAYEUX

